

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente du mois de janvier à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE, Maire.

Présents : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Fabien TERRAZ, Philippe DECOSSE, Didier JULLIAN-DESAYES, Jean Dominique PESCHE, Magali MARION, Nicolas DEFRANCE, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET, Yannick ANSEL.

Absente : Laëtitia GUILLAUME, excusée

Secrétaire de séance : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

Le PV du Conseil Municipal du 19/12/2022 est approuvé à l'unanimité.

1- FINANCES

Paiement de facture avant le vote du BP 2023 - Délibération

Le Maire explique que dans l'attente du vote du budget, la collectivité peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU la Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13/04/1996

VU la Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8/3/1998)

VU l'Ordonnance n° 2003-1212 du 18/12/2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20/12/2003)

VU l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26/08/2005 art. 2 Journal Officiel du 27/08/2005 en vigueur le 1/1/2006)

AUTORISE LE MAIRE à procéder au mandatement de la facture émise par BLAIN Patrick domicilié à 38690 Châbons, avant le vote du budget primitif 2023, pour un montant de 783,94 € TTC. Cette dépense concerne le remplacement d'un chauffe-eau dans un logement.

DECIDE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 lors de son adoption.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

2- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

2-1 Point urbanisme

Le Maire présente les demandes d'urbanisme déposées depuis juillet 2022 et informe l'assemblée des décisions prises après instruction.

2-2 Demande de subvention à l'Etat pour les travaux de l'église - Délibération

Le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux urgents de réfection du clocher de l'église sont à réaliser et qu'une délibération a été prise en octobre 2022 pour lancer les travaux et demander des subventions. Il présente le plan de financement et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE de procéder à la réalisation des travaux urgents de réfection du clocher l'église.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023.

ARRETE le plan de financement suivant :

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Montant des travaux : | 104 042 €HT |
| Subvention de l'Etat (DETR) 20%: | 20 808 € |
| Subvention de la Région 40%: | 41 617 € |
| Subvention du Département Isère 20% : | 20 808 € |
| Autofinancement communal 20% : | 20 809 € |

DECIDE de procéder à l'inscription du projet au budget primitif 2023.

AUTORISE le Maire à mandater les dépenses correspondantes et à signer tout document utile à cet effet.

Membres en exercice : 15
Vote pour : 14

Membres présents : 14
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 14
Abstentions : 0

2-3 Liaison réseau de chaleur école - salle des fêtes

Le dernier devis attendu n'a pas été reçu.

Délibération

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du conseil municipal n° 2022-053, l'assemblée a décidé de lancer les travaux de connexion de la salle des fêtes de Saint-Ondras à la chaudière bois de l'école de saint-Ondras.

Il présente les devis reçus et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

VU la Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13/04/1996

VU la Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8/3/1998)

VU l'Ordonnance n° 2003-1212 du 18/12/2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20/12/2003)

VU l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26/08/2005 art. 2 Journal Officiel du 27/08/2005 en vigueur le 1/1/2006)

CHOISIT le devis de travaux de l'entreprise Veyret domiciliée à St Didier de la Tour (38110) pour la somme de 9 200 € HT, soit 11 040 € TTC.

DECIDE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 lors de son adoption.

Membres en exercice : 15
Vote pour : 14

Membres présents : 14
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 14
Abstentions : 0

2-4 Croix du cimetière

La croix du cimetière est tombée en 2018 et certains habitants ont fait part de leur volonté de la remplacer. Une réunion sur site est fixée le 10 février à 17h30 pour voir ce qui peut être fait. Yannick ANSEL propose ses services pour essayer de souder une croix en stock au sous-sol.

2-5 Signalisation - Délibération

Le Maire présente à l'assemblée deux devis d'achat de panneaux de signalisation routière et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

VU la Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13/04/1996

VU la Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8/3/1998)

VU l'Ordonnance n° 2003-1212 du 18/12/2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20/12/2003)

VU l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26/08/2005 art.2 Journal Officiel du 27/08/2005 en vigueur le 1/1/2006)

CHOISIT le devis de l'entreprise Lacroix City domiciliée à Saint-Herblain (44800) pour la somme de 1 434,70 € HT, soit 1 721,64 € TTC.

AUTORISE LE MAIRE à procéder au mandatement de la facture avant le vote du budget primitif 2023.

DECIDE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 lors de son adoption.

Membres en exercice : 15
Vote pour : 14

Membres présents : 14
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 14
Abstentions : 0

Les élus décident que les panneaux, une fois réceptionnés, seront installés rapidement (fixer une date).

Des chevrons de signalisation seront installés au virage des 3 Chênes, et des panneaux Chemin de la Source.

La pose d'un panneau « stop » Chemin du Poutat au carrefour de la RD17c et l'installation d'un « cédez le passage » Chemin de la Chapelle au carrefour de la RD73m sont à l'étude.

Les panneaux ont une durée de vie limitée, il conviendra de fixer une réunion pour décider de l'avenir des panneaux en stock, au vu de la liste à jour existante.

Un verre de feu tricolore est à remplacer.

2-6 OAP

Les sondages de sol auront lieu mercredi 1^{er} février et seront réalisés par Alp'Epur.

2-7 Bâtiments

Réunion de la commission le 10 février à 16h30 pour faire le point sur les besoins et demander des devis dans le cadre de la préparation du budget primitif.

Projet de grille d'affichage publique : Philippe DECOSSE, Yannick ANSEL et Nicolas DEFRANCE sont chargés de faire des propositions lors du prochain conseil municipal.

Eglise : changement de 2 carreaux de vitrail cassés ; validation du devis d'Atelier VFP de Montrevel (38690) pour la somme de 450 € TTC.

Un devis de changement de la porte d'entrée a été demandé ; le Maire précise que le chêne devra être de bonne qualité afin de résister aux intempéries.

2-8 Dates

Inauguration du four : vendredi 9 juin à 19h (à confirmer en assemblée générale de la commission four et moulin).

Repas des cheveux blancs : dimanche 16 avril.

2-9 Travaux

Carrefour de Vercours : planifier les plantations et demander des devis pour les bancs ; prendre des photos avant / après.

3 – INTERCOMMUNALITE

3-1 Syclum

L'assemblée décide que la benne de récupération des cartons sera installée au point de collecte du cimetière.

Point de collecte de Buclas : chaque semaine des dépôts sauvages sont constatés, sans amélioration de comportement. Les élus envisagent sa suppression et son remplacement par un parking de co-voiturage. La décision sera prise ultérieurement, après information des habitants par voie de presse.

3-2 Comptes-rendus de réunions

Néant. Un conseil communautaire est fixé le 4 février.

4 – DIVERS

Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX fait le point sur l'avancement du recensement de la population.

Refonte du site internet de la commune : des contacts sont transmis à Jean-Marc PUJOLREU, chargé du dossier.

Mise en place d'Illiwap : en cours.

Tableau des astreintes à la salle des fêtes : néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15 mn.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 27 février 2023 à 20h en mairie.